

# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON INDOOR

## J16, J18, SÉNIOUR, VÉTÉRAN, ET PARA-AVIRON



**SAMEDI 10 FÉVRIER 2018**

**STADE CHARLÉTY – PARIS**

### 1. CALENDRIER

- Vendredi 07 décembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mercredi 17 janvier 12h00 clôture des inscriptions

### 2. ÉPREUVES

Championnats de France			Open et Sprint		
<b>Épreuves individuelles – 2 000 m</b>			<b>Épreuves individuelles Sprint – 500 m</b>		
J16	jeune 16	(F-H)	J16	jeune 16	(F-H)
J18	junior 18	(F-H)	J18	junior 18	(F-H)
S	sénior 19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S	sénior 19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S30-39	sénior 30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S30-39	sénior 30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
S40-49	sénior 40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	S40-49	sénior 40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
S50-54	sénior 50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	S50-59	sénior 55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
S55-59	sénior 55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	S60	sénior 60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S60-64	sénior 60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	sénior para-aviron (AS)	(F-H)
S65-69	sénior 65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	sénior para-aviron (TA)	(F-H)
S70	sénior 70 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	sénior para-aviron (LTA)	(F-H)
S PR1	sénior para-aviron (AS)	(F-H)	S LTA-ID	sénior (LTA-ID)	(F-H)
S PR2	sénior para-aviron (TA)	(F-H)	<b>Épreuve individuelle Open – 1 000 m</b>		
S PR3	sénior para-aviron (LTA)	(F-H)	S LTA-ID	sénior (LTA-ID)	(F-H)
<b>Épreuves collectives – 2 000 m (500 m par équipier)</b>			<b>Épreuves collectives Open – 2 000 m (500 m par équipier)</b>		
MS-4	sénior - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme		MS-4	sénior - relais à 4 dont 1 femme et 1 homme	
MS40-4	sénior de 40 ans et plus - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme		MS-aviron adapté	sénior - relais à 4 dont 1 femme et 1 homme	
			<b>Épreuves collectives Open – 1 000 m à 4 (1 000 m par équipier)</b>		
			MS-aviron partagé - sénior - relais à 4 dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3		

### RÈGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Règlementation

Le championnat de France d'aviron indoor se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

#### Participation

Le championnat de France d'aviron indoor est ouvert aux rameurs français titulaires d'une licence A, I, IE ou BF 2018. Dans les épreuves par équipe, réservées aux licenciés en club, la participation des étrangers est limitée à 25 %.

Dans les épreuves para-aviron du championnat de France, un temps pronostique inférieur à 12 min 30 sec est demandé pour s'inscrire aux épreuves. Au-delà de ce temps, la course sera interrompue lors des championnats.

Les épreuves sprint en S PR1, S PR2, S PR3 et S LTA-ID sont accessibles sans limite de temps pronostique.

Les championnats de France UNSS se dérouleront le vendredi 09 février.

#### Engagements

Les engagements sont à faire sur l'intranet fédéral

La liste des engagés est accessible à tout moment sur le site [aviron-indoor.fr](http://aviron-indoor.fr)

Un droit d'engagement pour les épreuves des championnats de France est de 15 € pour les courses individuelles (7,50 € pour les épreuves Open et Sprint) et de 40 € pour les courses par équipe (50 € pour les épreuves Open et Sprint).

Les modalités de paiement sont détaillées sur le site [aviron-indoor.fr](http://aviron-indoor.fr)

#### Lieu

Stade Charléty - 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS - RER B Cité Universitaire

#### Rameurs poids léger

Code des compétitions d'aviron indoor : femme 61,5 kg maximum / homme 75 kg maximum.

#### Para-aviron

Voir le récapitulatif en dernière page en page 34.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 09 février 2018 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

#### Renseignements

Il n'y a pas de réunion de délégués.

À leur arrivée, les participants se présentent à l'accueil de la manifestation pour obtenir leur fiche individuelle de course et vérifier les informations.

Pour tout renseignement sur le championnat de France et les modalités d'inscription et de participation consultez le site internet [aviron-indoor.fr](http://aviron-indoor.fr) ou contactez par téléphone le 01 45 14 26 40 ou écrivez à [contact@avironfrance.fr](mailto:contact@avironfrance.fr)

### 3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les plages horaires sont données à titre indicatif.

- Samedi 10 février de 8h30 à 12h00 J16 et vétérans
- de 12h00 à 14h30 séniors, J18, para-aviron
- de 15h00 à 16h30 500m
- de 16h30 à 18h00 Relais

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le mardi 30 janvier 2018 au plus tard sur [aviron-indoor.fr](http://aviron-indoor.fr)

## Points de performance

### 1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves Open et sprint

Seuls les participants licenciés FFA marquent des points.

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes LTA-ID
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

### 2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

### 3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

### Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats de zone para-aviron.

### Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux Paralympiques.

### Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

### Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

### Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

## 1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : (AS) bras et épaules (Arms and Shoulders);
- PR2 : (TA) tronc et bras (Trunk and Arms);
- PR3 : (LTA) jambes, tronc et bras (Legs, Trunk and Arms);
- PD: handicap physique (Physical Disability);
- VI: handicap visuel (Visual Impairment);
- ID: handicap mental (Intellectual Disability).

## 2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

### Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté;
- Du Critérium national para-aviron et aviron adapté.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

### Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@avironfrance.fr ou 01 45 14 26 61

## 3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils doivent effleurer la surface de l'eau de chaque côté lorsque le rameur est en position de sécurité. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Les sangles sont obligatoires au dessus des genoux pour les rameurs PR1 et PR2 ainsi que sous la poitrine pour les rameurs PR1. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA : voir site FFA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

## 4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ LTA-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 50 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI et plus de 25% de PR3-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

### Distances de courses

- Tête de rivière:
  - 6 000 m pour les PR3;
  - 4 000 m pour les PR1, PR2 et LTA-ID;
- Course en ligne: 2 000 m pour tous;
- Sprints: 500 m pour tous.

### Temps handicaps pour les épreuves open sur 1 000 m

Les épreuves open regroupent dans une même course des concurrents des catégories PR1, PR2 et PR3.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de chaque compétition concernée.